

22nd VANCOUVER INTERNATIONAL FILM FESTIVAL

September 25 - October 10, 2003



25 septembre - 10 octobre, 2003

Canadian Images

Images canadiennes

Regulations

Reglements

A: Sponsorship

The Vancouver International Film Festival is operated by the Greater Vancouver International Film Festival Society, a provincially registered, non-profit, educational and cultural organization incorporated under The Society Act of British Columbia, and a Federally registered charity under the Canadian Income Tax Act.

B: Purpose

The purpose of the Vancouver International Film Festival is to encourage understanding of other nations through the art of cinema, to foster the art of cinema, to facilitate the meeting in British Columbia of cinema professionals from around the world, and to stimulate the motion picture industry in British Columbia and Canada.

C: Dates

The 22nd Vancouver International Film Festival will be held from September 25 to October 10, 2003.

D: Categories

The Festival will be divided into at least the following main sections: Canadian Images; Dragons & Tigers: The Cinemas of East Asia; Spotlight on France; Cinema of Our Time; Nonfiction Features; Archival Series. The program aims to include approximately 300 feature films representing over 50 countries.

E: Awards

The following awards are offered by the Festival:

- The Air Canada People's Choice Award for Most Popular Film
- The Federal Express Award for Most Popular Canadian Film
- The Chief Dan George Humanitarian Award
- The Dragons & Tigers Award for Young Cinema
- The Citytv Western Canada Screenwriter's Award
- The National Film Board of Canada Award for Best Documentary Feature

F: Eligibility

Films entered in Canadian Images must be Canadian productions or coproductions which have not been broadcast (television or internet) or screened commercially (ie: an advertised public screening for which admission is charged, excluding film school graduation screenings) in British Columbia. Films should have been completed after June 1, 2002.

A: Organisation

Le Festival International du Film de Vancouver est dirigé par la Société du Festival International du Film du Grand Vancouver, un organisme culturel à but non-lucratif, dûment constitué selon la Loi régissant les sociétés de la Colombie-Britannique et enregistré en vertu de la Loi fédérale canadienne de l'impôt sur le revenu.

B: Objectifs

Le Festival International du Film de Vancouver a pour objet d'aider à comprendre les autres peuples par leurs œuvres cinématographiques, de mettre en valeur l'art du cinéma, de favoriser la rencontre entre professionnels du cinéma du monde entier en Colombie-Britannique et de stimuler l'industrie du film en Colombie-Britannique et au Canada.

C: Dates

Le 22e Festival International du Film de Vancouver aura lieu du 25 septembre au 10 octobre 2003.

D: Programmes

Le Festival est composé, entre autres, des sections suivantes : Images canadiennes ; Cinéma de l'Asie de l'Est ; Cinéma de la France ; Documentaires ; Cinéma au présent ; Archives à la carte. Le programme vise à présenter environ 300 longs métrages représentant plus de 50 pays.

E: Prix

Les prix suivants sont décernés par le Festival :

- Le Prix du Public Air Canada au film le plus populaire du Festival
- Le Prix Federal Express au film canadien le plus populaire du Festival
- Le Prix Scénariste de l'Ouest du Canada octroyé par Citytv
- Le Prix Humanitaire Chef Dan George
- Le Prix "Dragons et Tigres au Jeune cinéma d'Asie de l'Est"
- Le Prix de l'Office national du film du Canada au Meilleur long métrage documentaire

F: Critères d'admission

Ne peuvent être soumises à Images canadiennes que les productions et coproductions canadiennes n'ayant pas été diffusées (télévision ou Internet) ou présentées commercialement (c.-à-d. : présentation publique annoncée avec prix d'entrée, à l'exclusion des présentations à la remise des diplômes d'une école de cinéma) en Colombie-Britannique. Seuls les films terminés après le 1er juin 2002 sont admissibles.

G: Entry

Entry form should be completed and returned to the Festival no later than June 16th, 2003, along with a ½ VHS of the film. If this is not possible, please contact the Festival office to arrange a preview screening. Preview copies should be subtitled in English or accompanied by an English language dialogue list.

- The Festival will not accept collect shipments, and accepts no responsibility for loss or damage to preview materials.
- The sender is responsible for prepayment of return of materials if they are not picked up in person.
- You must include a self-addressed, stamped envelope or advise our office regarding courier shipment if you want preview tapes or other materials returned to you.
- Entrants will be notified regarding the results of the Festival's selection process by September 3, 2003. (Please do not phone for results).

H: Presentation

Accepted films for the Festival can be exhibited in 16mm, 35mm, or 70mm formats with optical or magnetic soundtracks, or on DVD, BetaSP, WVHS (NTSC), DigiBeta or Mini DV. Special provisions can be made for screening prints with separate soundtrack but the festival requires advance notice. The number, date(s), time(s), and location(s) of screenings of films is at the discretion of the Festival.

I: Shipping

1. Once a film has been accepted for participation in the Festival, detailed shipping instructions will be sent to the print supplier.
2. The official courier for the Vancouver International Film Festival is Federal Express, though other carriers may be utilized due to specific countries' Customs regulations. The Festival agrees to cover transportation and insuring prints both ways directly to and from the actual print supplier, or to cover one way transportation when the print is shipped to or from other festivals.
3. Each print sent to the Festival from outside of Canada enters the country on a Canada Customs "Duty Free Temporary Admissions Permit" and must be returned after the Festival.

J: Liability

In case of loss or damage to a print, the obligation of the Festival is limited to compensating the producer or distributor only to the cost of making a new print.

K: Publicity

The Vancouver International Film Festival requests an information package for each **confirmed** film, ideally including the following:

- a) a brief written description of the film, including credits
- b) a selection of photographic stills or slides
- c) press kits including a complete credit list and director's filmography.
- d) video clip (NTSC format only) for broadcast purposes
- e) VHS preview tape (NTSC)

L: Consent

Participation in the Vancouver International Film Festival implies understanding and acceptance of these regulations.

G: Modalités d'inscription

Les bulletins d'inscription dûment remplis ainsi qu'une copie des films en cassette vidéo VHS ½ po devront parvenir au Festival avant le 16 juin 2003. Si cela n'est pas possible, veuillez communiquer avec le bureau du Festival pour organiser une projection de pré-sélection. Les films à la présélection devront être sous-titrés en anglais ou accompagnés d'une traduction des dialogues en anglais.

- Le Festival n'accepte aucun envoi en port dû et n'accepte aucune responsabilité en cas de détérioration ou de perte des copies envoyées à la présélection.
- Les frais de transport aller-retour du matériel soumis au Festival sont à la charge de l'expéditeur et doivent être réglés d'avance.
- À cette fin, veuillez nous envoyer une enveloppe affranchie à votre nom et adresse ou communiquer avec le Festival pour règlement du mode d'expédition de votre choix.
- Les candidats seront avisés de la décision du Festival le 3 septembre 2003 au plus tard. (Aucun résultat ne sera donné par téléphone).

H: Exigences techniques

Les films acceptés pour présentation au Festival peuvent être en format 16 mm, 35 mm ou 70 mm, avec une piste sonore optique ou magnétique, sous format DVD, ou bien sous format vidéo BetaSP, WVHS (NTSC), DigiBeta ou Mini DV. Des dispositions spéciales pourront être prises pour la projection de films ayant une piste sonore séparée, mais le Festival requiert un préavis à cet effet. Le Festival se réserve le droit de décider du nombre de présentations ainsi que des dates, de l'heure et de la salle auxquelles seront présentés les films.

I: Expédition

1. Dès confirmation de la sélection, le Festival informera les intéressés du mode d'envoi des films invités.
2. Federal Express est le service de messagerie officiel du Vancouver International Film Festival, bien que d'autres transporteurs puissent être utilisés pour se conformer aux règlements douaniers de différents pays. Le Festival s'engage à payer les frais de transport et d'assurance des films qui sont envoyés directement par le fournisseur et qui lui sont retournés, ou à assumer les frais d'un envoi aller ou retour seulement si le film provient d'un autre festival ou est envoyé à un autre festival.
3. Les films étrangers ne sont admis en franchise au Canada que pour un temps déterminé, et devront être réexpédiés à la fin du Festival.

J: Responsabilité

En cas de perte ou de détérioration d'une copie, la responsabilité du Festival se limite au remboursement, au producteur ou au distributeur, du coût de tirage d'une nouvelle copie.

K: Publicité

Pour chaque film **confirmé**, les éléments d'information suivants doivent être fournis au Festival International du Film de Vancouver:

- a) un bref synopsis du film accompagné du générique
- b) un choix de photos ou diapositives
- c) dossiers de presse incluant le générique complet et la filmographie du réalisateur ou de la réalisatrice
- d) un extrait vidéo du film pour la télévision (format NTSC seulement)
- e) une cassette vidéo de visionnement (NTSC)

L: Acceptation du règlement

La participation au Festival International du Film de Vancouver implique l'acceptation sans réserve des présents règlements.



What are you doing after work?



Partners of the Vancouver International Film Festival

